

Département de
La Mayenne

Arrondissement de
Mayenne

Canton de Gorrion

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Absents : 00
Exclus : //

Date de la convocation :
10/11/2021

Le Maire certifie que le
compte-rendu de ce Conseil
Municipal a été affiché à la
porte de la mairie

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 16 novembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LAGOUTTE Léonce,

Etaient présents : M. RENARD Jonathan, M. ADAM Hervé, Mme FOUCAULT Sandra, M. LOUAISIL Mickaël, Mme MANCEAU Brigitte, M. MONTEBAULT Sébastien, Mme BOITTIN Annick, Mme LERAY Amélie, Mme DOUDARD Patricia, M. BOITTIN Didier,
Secrétaire de séance : Mme LERAY Amélie a été nommé(e) secrétaire de séance.

Attribution de marchés**Rénovation d'un immeuble en 2 logements locatifs 19 Rue de Bretagne**

Suite à l'appel d'offres en vue de répartir les travaux relatifs à rénovation d'un immeuble en 2 logements locatifs 19 Rue de Bretagne,

Vu l'analyse des offres reçues du 02 septembre modifiée le 02 novembre 2021,

Vu le code de la commande publique

Monsieur le Maire donne lecture des offres reçues,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser M. le maire à signer les marchés publics suivants (y compris les options qui sont retenues)

Lot	Désignation	Entreprise	Offre de base montant HT	Option montant HT
1	Démolition - Aménagements ext Maçonnerie	BTEM	80 429,61	2 720,00
2	Couverture ardoise	CHEVALIER Patrice	13 629,70	
3	Menuiseries ext PVC	LALANDE	14 162,00	1 860,00
4	Menuiseries intérieures	LALANDE	6 151,85	
5	Cloisons doublage	ITA	25 055,52	
6	Serrurerie	DEMY	16 390,50	4 400,00
7	Carrelage Faïences	MARTEL Père Fils	9 479,23	
8	Peintures - sols souples	MURY	10 425,54	
9	Electricité	SARL BOIN	14 230,16	
10	Plomberie-Chauffage-Ventilation	SARL BOIN	40 738,79	
	SOUS -TOTAL		230 692,90	8 980,00
	TOTAL			239 672,90

Adhésion e-collectivités

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les élus du centre de gestion de la Mayenne ont pris la décision d'un rapprochement avec le syndicat mixte régional e-collectivités (opérateur public de services numériques). Celui-ci a pour mission de développer l'administration électronique et d'accompagner la transformation numérique de l'ensemble des communes et EPCI en partenariat avec la région.

La cotisation annuelle à e-Collectivités est basé sur le nombre d'habitants avec un tarif de 0,68 € par habitant en 2021. Pour la commune de St Berthevin-la-Tannière (323 habitants), la cotisation annuelle sera donc de 219,64 €.

Cette cotisation inclut les solutions suivantes :

- Parapheur électronique

- Tiers de télétransmission pour les actes et pour les flux PES
- Plateforme de marchés publics
- Convocation électronique
- Transfert de fichiers volumineux
- Outil de visioconférence
- Gestion électronique de documents et sites collaboratifs
- Portail de gestion de la relation usager/citoyen
- Plateforme de démocratie participative
- Cybersécurité

Le coût de maintenance, hébergement et support de votre site internet sera de 300 € HT par an (auparavant confié à l'AMF pour 100 €)

La plateforme de marchés publics est incluse dans l'adhésion (auparavant confié à l'AMF pour 100 €).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'adhérer à e-collectivités en retenant aussi l'option site internet.

Devis AMCP

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis corrigé de l'entreprise AMCP pour la pose et fourniture des lames des portails cimetières faisant suite à la défection de Monsieur Le Blanc (délibération 2019_49 du 16/07/2019), comme convenu lors du conseil municipal du 05 octobre dernier :

- AMCP5255.71 € HT

Sous réserves de vérification du bon nombre de lames posées.

Vente parcelle E 526

Monsieur et Madame COUGÉ Joël se sont portés candidats à l'acquisition de la parcelle A n° 526 d'une superficie de 196 m².

Le prix moyen du terrain (source SAFER) à l'hectare est de 6340 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de vendre ce terrain pour 0.60 € le m² et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

Affectation résultat d'exploitation 2020 Budget Assainissement

Conformément à la délibération du 13 avril 2021 du vote du budget assainissement 2021, le résultat d'exploitation a été affecté comme suit :

- Résultat de l'exercice	-413.09
- Résultats antérieurs reportés	4687.14
Résultat à affecter	4274.05
- Solde d'exécution cumulé d'investissement	7106.99
AFFECTATION	
Report en section d'exploitation	4274.05 €

Modification périodicité versement Régie photocopies

Suite à la demande du comptable des finances publiques, Monsieur le Maire propose de modifier l'article 8 de la délibération (2014-57) du 30 septembre 2014 à savoir :

Art 8 Le régisseur ou son mandataire verse auprès du trésor public la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par semestre,
remplacement proposé : une fois par an obligatoirement.

Le reste de la délibération initiale reste applicable.

Le conseil municipal valide cette modification

Provisions pour créances douteuses

M. le Maire, expose que le trésorier sollicite le conseil municipal, afin de constituer des provisions pour créances douteuses

En effet, les créances anciennes dont le recouvrement n'a pas été réalisé après l'envoi de l'avis des sommes à payer, de la lettre de relance et des premiers actes de poursuites, deviennent par définition

« douteuses », car le recouvrement sans être irrémédiablement compromis devient néanmoins compromis.

La constitution d'une provision permet ainsi de neutraliser une partie du résultat excédentaire en constatant une charge pour un risque de non-recouvrement avéré.

Afin de simplifier la procédure, qui implique une délibération spécifique pour la constitution et la reprise de provisions, le Conseil Municipal décide à compter de 2021 de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 25% des soldes débiteurs des comptes ci-dessous apparaissant à la clôture de l'exercice précédent à la balance générale des comptes somme arrondie à l'euro le plus proche.

Les créances « douteuses » spécifiques qui mériteraient une provision à 100% feront l'objet d'une délibération spéciale.

- Budget communal = 30 € à provisionner à l'art. 6817
- Budget assainissement = 311 € à provisionner à l'art. 6817

Divers

Lefeuvre la commune a reçu le devis de la cuve GNR (700l) il s'élève à 1190 € HT

L.LAGOUTTE	H. ADAM	J. RENARD
S. FOUCAULT	M. LOUAISIL	B. MANCEAU
S. MONTEBAULT	A. BOITTIN	A. LERAY
P. DOUDARD	D. BOITTIN	